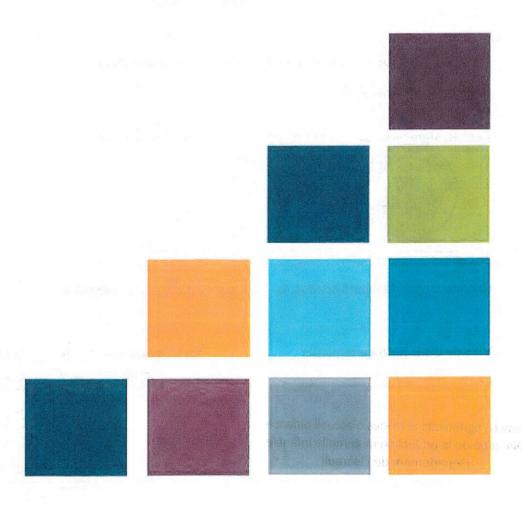
PROJET D'ETABLISSEMENT

MAISON DE LA PETITE ENFANCE SABINE ZLATIN
Mise à jour janvier 2021







PROJET D'ETABLISSEMENT MAISON DE LA PETITE ENFANCE SABINE ZLATIN



Nom de l'établissement : Maison de la Peti Date :5/03/2 Cachet, signature Le Maise, Ran	- 1
Service d'agrément territorialisé, le2	5/02 / 202.1par (initiales)C.S
Visa du Conseil Départemental	Visa de la Caisse d'Allocations familiales
Le: 9/4/2021	Le: 06.04.2081
Service agréments et modes d'accueil enfance Direction de la protection maternelle infantile Département de l'Hérault	(amiliales of
	Calsse

Presentation de l'etablissement



1.1 IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

1.1.1 Lieu d'accueil des enfants

Maison de la Petite Enfance Sabine Zlatin 1, rue Carl Linné 34830 Jacou Tél. 04 67 55 80 90 creche@ville-jacou.fr



1.1.2 Type de structure

La Maison de la Petite Enfance Sabine Zlatin est un établissement multi-accueil collectif géré par la ville de Jacou à compter du 1^{er} janvier 2012, placé sous l'autorité de Monsieur le Maire et de l'adjointe déléguée à la petite enfance.

1.1.3 Gestionnaire

NOM:	Mairie de Jacou
ADRESSE :	9 Place Frédéric Mistral 34830 Jacou
TELEPHONE :	04 67 55 88 55
FAX:	04 67 59 23 28
COURRIEL:	mairie@ville-jacou.fr
NOM DU RESPONSABLE :	M. Renaud Calvat
FONCTION:	Maire de Jacou

1.1.4 Mode de fonctionnement

☑ Fonctionnement en mode PSU

☐Fonctionnement en mode PAJE

1.2 CAPACITE ET LES TYPES D'ACCUEIL PROPOSES

La Maison de la Petite Enfance est un lieu d'accueil qui participe à l'éveil et au développement des enfants et qui permet de répondre aux besoins des parents dans le cadre de :

1.2.1 Les types d'accueil

1.2.1.1 L'accueil régulier

L'accueil est régulier lorsque l'enfant est accueilli de façon répétée, quel que soit son nombre d'heures de présence par semaine. L'enfant est connu et inscrit dans la structure, ses présences sont prévisibles à l'année. L'accueil régulier fait l'objet d'un contrat de réservations signé entre la structure et les parents.

1.2.1.2 L'accueil occasionnel

L'enfant est connu de la structure, il est accueilli pour une durée limitée ne se renouvelant pas à un rythme prévisible d'avance.

Ce type d'accueil ne nécessite pas de contractualisation.

Les plages d'accueil sont proposées selon les disponibilités de la structure, sans récurrence exigible, dans une volonté de satisfaire les besoins exprimés par les parents, tout en assurant un accueil équilibré aux enfants.

1.2.1.3 L'accueil d'urgence

L'accueil d'urgence répond à des situations d'urgences sociales particulières (maladies, difficultés familiales, ...) ou aux demandes faites dans l'urgence par des partenaires de la prévention. L'enfant n'a jamais fréquenté la structure.

Les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. L'accueil se fait sans réservation et par principe sur une courte durée.

1.2.2 La capacité d'accueil

Selon l'agrément des services de la Direction de la Protection Maternelle Infantile et de la Santé, la capacité d'accueil journalier est modulée comme suit:

		Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi			Mercredi		
		Accueil régulier	Accueil occasionnel	Capacité Totale	Accueil régulier	Accueil occasionnel	Capacité Totale
7h30	8h00	15	5	20	10	5	15
8h00	8h30	30	5	35	20	5	25
8h30	9h00	45	5	50	30	5	35
9h00	17h00	49	5	54	34	5	39
17h00	17h30	45	5	50	30	5	35
17h30	18h00	30	5	35	20	5	25
18h00	18h30	15	5	20	10	5	15

Afin de favoriser l'accession au plus grand nombre à un mode de garde, les places en accueil régulier pourront être utilisées en accueil occasionnel et réciproquement.

Un accueil d'urgence est prévu dans le cadre de la tolérance du dépassement autorisé de 20% de l'effectif, à condition que la moyenne hebdomadaire du taux d'occupation ne dépasse pas 100% de la capacité d'accueil autorisée.

1.3.1 L'équipe et les intervenants

1.3.1.1 L'équipe

L'encadrement et la gestion de la structure

- 1 directrice, puéricultrice diplômée d'état
- 1 directrice adjointe, éducatrice de jeunes enfants diplômée d'état
- 1 assistante administrative

Le personnel auprès des enfants

- 3 éducatrices de jeunes enfants diplômées d'état
- 5 auxiliaires de puériculture diplômées d'état
- 9 agents techniques auprès des enfants

Cuisine et entretien des locaux

- 1 agent de restauration
- 2 agents de service chargés de l'entretien des locaux et du linge

1.3.1.1.1 L'encadrement et la gestion de la structure

La directrice

Titulaire du diplôme d'état de puéricultrice, elle assure la direction de l'établissement dans le respect des réglementations, veille à son fonctionnement et en assure la surveillance générale sous l'autorité du Maire. Elle accueille l'enfant et sa famille dans un environnement suffisamment riche et sécurisant pour lui permettre un développement harmonieux et accompagne les parents dans leur rôle éducatif.

Elle conçoit et met en œuvre les projets pédagogique, éducatif, et d'établissement en cohérence avec la politique petite enfance de la ville de Jacou.

Elle développe et entretient les liens entre la crèche, les différents acteurs de la commune et les partenaires extérieurs.

La directrice-adjointe

Titulaire du diplôme d'état d'éducatrice de jeunes enfants, elle seconde la directrice dans ses missions et la remplace dans ses fonctions en son absence.

Elle a pour principales missions de :

- veiller à l'application du projet pédagogique en coordination avec l'éducatrice de jeunes enfants et les autres membres du personnel,
- animer l'équipe, en lien avec la directrice, pour l'épanouissement de l'enfant : coordonne les projets d'activité, accompagne les enfants dans leur développement sur les différents temps de la journée,
- tenir informée la directrice de toute question relevant de l'organisation de la structure ou de la santé des enfants.

L'assistante administrative

En lien et sous la responsabilité de la directrice, elle :

- Participe à l'accueil des familles, les informe et les oriente pour les accompagner au mieux dans leurs démarches de recherche de mode de garde, lors de leur admission et tout au long de leur parcours à la crèche.
- Appuie la directrice dans ses missions de gestion administrative et budgétaire de la structure.
- 1.3.1.1.2 Le personnel auprès des enfants

L'éducatrice de jeunes enfants

Elle participe à la conception et la mise en œuvre des projets éducatif et pédagogique et coordonne les projets d'activités qui en découlent avec un rôle spécifique axé sur l'éveil, le jeu, l'animation, le développement psychomoteur et l'accompagnement de l'enfant.

Elle accompagne les parents dans leur rôle éducatif et favorise l'éveil et le développement des enfants sur les différents temps de la journée.

L'auxiliaire de puériculture

Elle organise l'accueil et réalise les activités qui contribuent au bien-être et à l'éveil de l'enfant, dans le cadre du projet éducatif de la structure. Elle dispense les soins nécessaires à la santé et au bon développement de l'enfant, sous la responsabilité de l'équipe de direction et en liaison constante avec les autres membres de l'équipe.

L'agent technique auprès des enfants

Elle assure l'accueil et met en œuvre les activités qui contribuent au bien-être, à l'éveil et au bon développement de l'enfant, dans le cadre du projet éducatif de la structure et sous la responsabilité des encadrantes.

■ 1.3.1.1.3 Cuisine et entretien des locaux

L'agent de restauration

Elle assure l'élaboration des repas pour les enfants du multi-accueil en adaptant les menus à l'âge des enfants et/ou aux régimes particuliers, tout en favorisant la découverte du goût et le plaisir.

L'agent d'entretien

Elle est chargée du maintien de la propreté de la crèche selon les protocoles d'entretien favorisant ainsi la santé des enfants et du personnel.

1.3.1.2 Les intervenants extérieurs

1.3.1.2.1 Le médecin de crèche

La Maison de la petite enfance fait appel à un médecin attaché au service par une convention médicale selon les dispositions légales, lesquelles définissent le rôle du médecin référent qui doit :

- contrôler l'hygiène générale de la crèche et les conditions de vie des enfants,
- vérifier l'état vaccinal des enfants selon les obligations et recommandations en vigueur,
- définir, en cas de contagion, les mesures prophylactiques à prendre auprès des enfants et du personnel et décider de la nécessité des évictions,
- assurer l'examen médical d'admission des enfants de moins de 4 mois au 1^{er} jour d'accueil.
- 1.3.1.2.2 L'intervenant musical

Des séances animées par un intervenant spécialisé permettent aux tout-petits de découvrir la musicalité en s'amusant, en jouant et en dansant.

Le jeu musical soutient le développement du tout-petit, tant sur le plan sensoriel que sur le plan moteur, social ou cognitif. Par les différents rythmes, les comptines à gestes, les jeux de doigts, les enfants développent leurs sens, leur schéma corporel et travaillent le langage et la mémoire tout en prenant du plaisir dans l'échange et le partage.

1.3.2 Le travail d'équipe

Le travail en équipe est organisé autour de :

- Réunions d'équipe regroupant l'ensemble du personnel
 - o Informations générales
 - Échange sur la vie des groupes
 - Travail spécifique en groupe autour de thèmes particuliers (approche pédagogique, réflexions sur les pratiques, cohérence d'équipe, ...)
- Réunions de coordination des EJE et de la directrice
 - Coordonner la mise en œuvre du projet éducatif au sein des différentes sections de la structure
 - Partager les objectifs institutionnels et définir le plan d'action pour les atteindre
- Temps de régulation au sein de chaque section dès que nécessaire

C'est un temps d'échange par section avec ou sans la directrice afin d'aborder des réflexions autour de l'organisation du groupe, des pratiques ou de se centrer plus particulièrement sur les besoins d'un enfant et sur son développement.

Temps de coordination entre la Directrice et la Directrice Adjointe

1.3.3 La formation

La formation continue est un axe majeur du développement des pratiques professionnelles. Elle se concrétise par un plan de formation annuel comportant :

- Une action de formation collective suivie par l'ensemble du personnel : 2 journées pédagogiques / an
- Des actions de formation individualisées en fonction du parcours professionnel de chaque agent

Le plan de formation (collectif et individuel) représente environ 70 jours de formation par an.

LE PROJET SOCIAL



2.1 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DE l'ETABLISSEMENT

2.1.1 Commune ou quartier concernés par l'établissement ou service

La population de Jacou a augmenté depuis les années 1970 sous l'influence de la pression démographique qui s'exerce sur la métropole régionale toute proche. Malgré cette pression, la croissance reste maîtrisée.

Le cœur de ville de Jacou a été véritablement développé à partir de 1992 et a permis à de nombreux commerçants de s'installer afin d'offrir à la population les premiers services de proximité. Les logements sociaux, petits bâtiments à trois étages, se sont intégrés au milieu des commerces.

Après le développement du Parc d'Activités Clément Ader, la commune s'est dotée ces dernières années d'une nouvelle zone commerciale, créatrice d'emplois, dans le secteur du lieu-dit La Plaine.

Aujourd'hui, de nouveaux habitants s'installent encore dans le quartier résidentiel de La Draye, construit dans le respect d'un développement durable.

La mise en œuvre de l'objectif de mixité sociale est respectée grâce à une répartition équilibrée des logements sociaux sur le territoire communal.

- Indicateurs démographiques et socio-économiques :

Nombre d'habitants : 6785 (INSEE 2016)

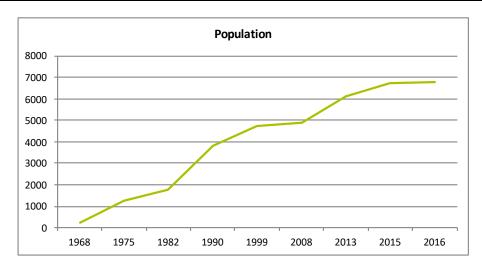
Nombre d'enfants :

0/3 ans	202
3/6 ans	201
6/9 ans	334
10/15 ans	508
16 ans et plus	244

2.1.2 Autres indicateurs connus

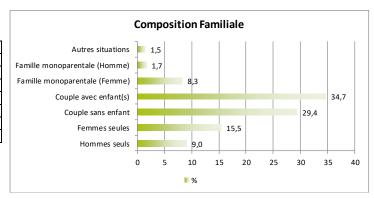
Évolution démographique

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2015	2016
Population	247	1 259	1 774	3 795	4 757	4 882	6 121	6 756	6 785
Densité moyenne (hab/km²)	72	367,1	517,2	1 106,40	1 386,90	1 423,30	1 784,50	1 969,63	1 978,08



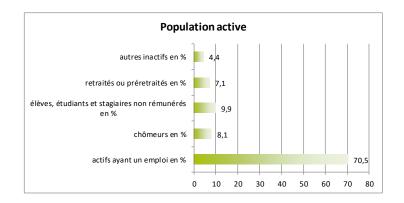
Composition familiale

	Nb	%
Hommes seuls	254	9,0
Femmes seules	434	15,5
Couple sans enfant	826	29,4
Couple avec enfant(s)	974	34,7
Famille monoparentale (Femme)	232	8,3
Famille monoparentale (Homme)	47	1,7
Autres situations	41	1,5



Population active (ensemble des personnes de 15 à 64 ans)

	Population
	active
Ensemble	4 424
Actifs en %	78,6
actifs ayant un emploi en %	70,5
chômeurs en %	8,1
Inactifs en %	21,4
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,9
retraités ou préretraités en %	7,1
autres inactifs en %	4,4



Taux d'activité et d'emploi

ec a emplor	Population active	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Hommes	2 109	1 704	80,8	1 534	72,7
Femmes	2 315	1 776	76,7	1 586	68,5
Ensemble	4 424	3 480	78,6	3 120	70,5

2.1.3 Caractéristiques de la population

Les données issues du dernier recensement de l'Insee (2015) ne tiennent compte que partiellement de l'évolution du territoire de la ville de Jacou et de la création de nouveaux quartiers, dont notamment le quartier résidentiel de la Draye. Ce nouveau quartier (800 logements) présente à la fois un habitat de maisons individuelles et des nouveaux logements sociaux.

L'évolution de la population entre 2008 et 2015 (recensements Insee) montre :

- Un rajeunissement de la population renforcé par le point précédent et l'arrivée dans la ville de Jacou de primo-accédants
- Une augmentation du nombre de familles monoparentales : +25 % en effectif comparé entre 2008 et 2013 soit 40 familles monoparentales supplémentaires
- Une forte augmentation du nombre de personnes au chômage : +50% en effectif comparé entre 2008 et 2013 soit 107 personnes supplémentaires.

2.1.4 Analyse des indicateurs, caractéristiques de la population et besoins repérés

L'extension de la commune atteignant progressivement les limites de la zone territoriale disponible, les dernières années sont marquées par une stabilisation démographique.

Par ailleurs, l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire se complète par :

- Un réseau d'assistantes maternelles agréées et un accompagnement des familles dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil proposé par le Relai d'Assistante Maternelle inter-communal Jacou-Castries
- L'existence d'une micro crèche bilingue « Baby Globetrotteur » depuis 2014 (réseau Maison Bleue)
- L'ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles « Tant pour toi » depuis 2019
- Le projet d'ouverture d'une nouvelle micro-crèche à horizon de la rentrée de septembre 2021.

Du fait de l'augmentation du travail à temps partiel et/ou de l'absence d'activité professionnelle pour une partie des parents, la majorité des demandes d'accueil à la Maison de la Petite Enfance sont des demandes d'accueil à temps partiel.

Cependant, la répartition hebdomadaire des demandes n'est pas homogène et cela avec une variation dans le temps. Ainsi, les années 2015 à 2018 ont été marquées par une baisse de la fréquentation le mercredi et une demande forte d'accueil le mardi et le jeudi. Depuis 2 ans, la baisse de la demande est également observée les vendredis.

Dans cette dynamique, La Maison de la Petite Enfance s'adapte au mieux à la diversité des besoins en recherchant la complémentarité des souhaits pour optimiser l'offre d'accueil.

Par ailleurs, la Maison de la Petite Enfance a développé et structuré, en complément de l'accueil régulier, un mode d'accueil en halte-garderie. Levier de souplesse, celui-ci permet également d'offrir une fréquentation occasionnelle mais régulière à un plus grand nombre d'enfants.

Ce mode d'accueil s'adapte à l'augmentation du nombre de familles n'ayant pas ou peu de contraintes professionnelles fortes. Il permet ainsi d'offrir un temps d'accueil en collectivité au plus grand nombre et de répondre à un projet d'éveil et de socialisation pour les enfants.

2.2 L'INTEGRATION DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL

2.2.1 La mixité sociale

Jacou présente donc aujourd'hui une population hétérogène, issue de milieux sociaux différents. Elle est riche d'une mixité culturelle sur laquelle il est intéressant de s'appuyer pour favoriser le « vivre ensemble ».

Par ailleurs, les parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle bénéficient de places réservées au sein de la structure à raison d'une place réservée par tranche de 20. (Art.L2324.1 Code de la Santé Publique).

De plus, ils bénéficient de la capacité d'accueil occasionnel ou d'urgence de la structure (voir ci-dessus).

2.2.2 L'accompagnement à la parentalité

Les familles peuvent prendre contact avec l'établissement tout au long de l'année par téléphone, courriel ou en se déplaçant directement dans la structure.

Une attention particulière est portée à la qualité du 1^{er} contact : celui-ci permet en effet aux parents de prendre des renseignements sur la structure, les types d'accueil proposés, les procédures d'inscription et d'admission et d'être informés au besoin des autres possibilités d'accueil existantes sur la commune afin de les accompagner au mieux dans leurs recherches pour concilier vie familiale et vie professionnelle.

Un 1^{er} rendez-vous de préadmission avec l'agent d'accueil ou la directrice peut alors être convenu. Il permet de :

• se présenter mutuellement

- évaluer plus précisément les souhaits et les besoins de chaque famille en termes d'accueil
- expliciter le fonctionnement global de la structure
- enregistrer l'inscription de l'enfant sur la liste d'attente en vue de l'attribution d'une place en accueil régulier ou organiser l'accueil prochain en halte-garderie.

En amont de l'admission définitive de l'enfant, un nouveau temps de rencontre est organisé avec la directrice. Ce moment privilégié d'échanges est déterminant pour nouer la relation de confiance entre la direction du multi-accueil et la famille. Il permet de :

- recueillir les attentes profondes de la famille
- partager les grandes lignes des projets éducatif et pédagogique
- ajuster la proposition d'accueil au plus près des besoins exprimés en tenant compte des contraintes liées à la gestion du collectif.
- Favoriser l'adhésion des parents au projet de service en conciliant l'accueil individualisé de chaque enfant, de chaque famille dans sa singularité avec la bonne intégration au sein de la collectivité.

Ce temps d'échange permet en outre de repérer précocement d'éventuelles inquiétudes ou difficultés, de commencer à accompagner les parents dans leur fonction parentale et facilite par la suite le développement d'actions éducatives en faveur de la parentalité.

Tout au long de l'accueil, une réflexion est aussi menée sur la qualité des transmissions quotidiennes. Ces dernières peuvent en effet permettre d'accompagner la parentalité et les familles s'autoriseront à exprimer leurs éventuelles difficultés d'autant plus que la qualité des échanges sera bonne et le lien de confiance tissé à la base conforté.

L'équipe accompagne ainsi les parents au quotidien en se rendant disponible et à l'écoute. Des conseils et des orientations peuvent être apportés en fonction des sollicitations des parents, de leurs questionnements et de leurs besoins de soutien.

Des temps d'échanges privilégiés et individualisés sont organisés, aussi souvent que nécessaire, en fonction des besoins exprimés par les familles mais également sur proposition de l'équipe.

La directrice et les éducatrices de jeunes enfants de la structure sont des personnes ressource pour l'équipe afin de guider les agents dans leur rôle d'accompagnement à la parentalité. Elles sont également ressource pour les parents qui ont besoin d'un accompagnement et d'une orientation particulière vers un dispositif adapté.

Ces dernières années, les professionnel·le·s de la Maison de la Petite Enfance constatent une progression notable des actions de soutien à la parentalité : détection/prévention précoce de difficultés comportementales, conseils aux parents et accompagnement dans l'orientation vers des partenaires extérieurs spécialisés.

De plus depuis 2019, l'instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans rend d'autant plus importantes les actions éducatives pour préparer les enfants et les familles et favoriser une continuité d'accueil entre le temps de la crèche et le temps de l'école maternelle. La Maison de la Petite Enfance a déjà mis en place depuis 2017 un projet « Une semaine à l'école » pour œuvrer en ce sens.

2.2.3 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

La Maison de la Petite Enfance est signataire de la Charte de l'accueil d'enfants présentant un handicap dans les structures petite enfance.

Conformément à la loi de 2005 sur le handicap, la structure facilite l'accès et l'intégration des enfants pouvant nécessiter une attention particulière.

Dans ce cadre, un projet d'accueil individualisé pourra être mis en place en relation avec les familles, le médecin de crèche et/ou le médecin du service de PMI et la directrice de la structure.

Ce PAI, ajusté aux besoins individualisés de l'enfant et tenant compte des ressources de la structure sera établi en début d'accueil, révisable autant de fois que nécessaire et dans tous les cas chaque année.

Par ailleurs, l'établissement facilite aussi l'accès à d'éventuels intervenants extérieurs pour le bon suivi de l'enfant (kinésithérapeute, psychomotricien, psychologue, accompagnant éducatif,...)

2.3 LES MODALITES DE RELATIONS PARTENARIALES

- Existe-il des actio	ns communes avec les équipements et/ou les services sociaux ?
oui	non 🗌
Si oui, précis	
-	Partenariat avec le CCAS pour l'accompagnement social des familles et la lutte contre les exclusions
•	Partenariat avec la bibliothèque municipale pour tisser du lien social et favoriser l'accès à la culture
•	Partenariat avec l'antenne PMI de l'Agence du Salaison à Jacou pour répondre de manière pluridisciplinaire aux besoins particuliers des familles en difficultés.
- Existe-il des actio	ns passerelles avec l'école ?
oui	non 🗌
Un partenariat a e	été créé entre la Maison de la Petite Enfance et l'école maternelle pour apprivoiser cette

Un partenariat a été créé entre la Maison de la Petite Enfance et l'école maternelle pour apprivoiser cette nouvelle étape. Le but du projet « 1 semaine à l'école » est de favoriser une transition en douceur de la crèche vers la maternelle pour les jeunes enfants et leur famille. Le passage à l'école doit se faire dans une continuité rassurante pour les familles et doit permettre à l'enfant d'être acteur de ce changement.

Au cours des mois de mai et juin, les enfants de la crèche sont accueillis par petits groupes à plusieurs reprises par les enseignants et les animateurs de l'école maternelle. Ces sorties permettent aux enfants de :

- Visiter l'école, découvrir les salles de classe et la cantine.
- Faire connaissance avec les adultes qui s'occuperont bientôt d'eux.
- Partager un temps de regroupement en classe et découvrir les différents coins jeux aménagés.
- Explorer les installations extérieures et jouer dans la cour.

Et aux parents d'être rassurés et de se projeter plus sereinement en vue de la rentrée...

FICHE 3
PROJET EDUCATIF

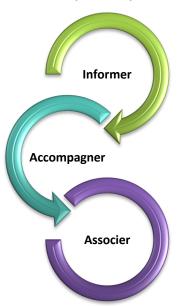


Porteur des finalités et du sens de l'action, le Projet Educatif présente les objectifs et les moyens mis en œuvre par la Maison de la Petite Enfance.

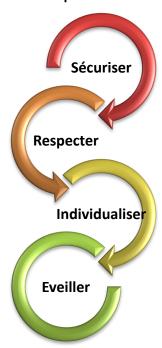
Le bien-être et l'éveil de l'enfant accueilli passent à la fois par des moyens mis en œuvre lors de son temps d'accueil mais aussi de moyens plus spécifiquement à destination des familles considérant que l'enfant ne pourra se sentir en sécurité que si ceux qui l'entourent (famille) ont tissé des liens de confiance avec les professionnel·le·s de la structure.

Ainsi, schématiquement le projet éducatif voulu par la Maison de la Petite Enfance repose sur :

des actions auprès des parents...



...pour favoriser l'épanouissement de l'enfant



Par ailleurs, ce projet repose sur un socle de valeurs, véritable ciment fédérateur devant être partagé et respecté par l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie de l'établissement : professionnel·le·s, parents, enfants, partenaires.

Ces valeurs sont:

- La laïcité: l'égalité de tous doit être garantie, quelle que soit l'origine ethnique ou culturelle, les croyances, l'âge, l'appartenance sociale. Par une culture commune de la tolérance et du respect, elle favorise la capacité à « vivre ensemble ».
- La démocratie : doit être favorisée pour encourager la participation de tous les acteurs dans les choix et l'évaluation des objectifs.
- La solidarité: doit être développée pour faciliter les mécanismes de coéducation impliquant tous les acteurs de la vie de l'enfant et garantir l'égalité d'accès aux droits et l'égalité des chances.
- La mixité sociale : doit être visée car la diversité et la confrontation avec la pluralité favorisent l'ouverture aux autres, au-delà de l'environnement proche de l'enfant.
- Le respect : doit être garanti. C'est pouvoir être à l'écoute de tous points de vue, d'opinions ou de personnalités différents, sans chercher à imposer ses propres valeurs ou choix. C'est aussi être dans l'absence de jugement de la personne.
- La responsabilité partagée: les orientations définies doivent être discutées avec l'ensemble des acteurs éducatifs. La notion de responsabilité partagée est essentielle dans l'exercice de la mission éducative.

Le projet éducatif s'appuie aussi sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui précise, dans son article 29, que l'éducation de l'enfant doit viser à :

- « Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités; [...]
- Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone; [...] ».

L'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours rester la priorité de tous les acteurs impliqués dans sa vie.

3.1 LA PLACE DES PARENTS

Les familles sont impliquées dans la vie de la crèche :

- Une réunion collective d'accueil et d'informations leur est proposée à la rentrée d'automne et une rencontre individuelle est possible, à tout moment de l'année, en fonction des besoins exprimés ou sur proposition de l'équipe,
- Elles sont invitées à participer aux moments festifs qui ponctuent l'année : journées à thème, fête de Noël, journées « portes ouvertes » au printemps, fête de fin d'année...
- Elles sont sollicitées pour contribuer à la décoration du secteur de leur enfant et à la création d'un carnet de photos personnalisé,
- Elles apportent ce qui facilite l'intégration de leur enfant et qui favorise l'individualisation de l'accueil (tétine, doudou, gigoteuses...),
- Un cahier de transmissions présent dans chaque groupe de vie est un lien entre les parents et le personnel. Il est complété quotidiennement et regroupe les informations transmises et recueillies, qui restent confidentielles.

Les parents sont également nos partenaires actifs pour la mise à jour des fiches d'informations et de suivi concernant la santé et le bien-être de leur enfant.

Ils nous tiennent informés de tout changement de leur situation familiale ou sociale ayant un impact sur l'accompagnement de leur enfant et/ou sur le contrat d'accueil.

Echanges quotidiens arrivée/départ	Affichage du programme d'activités et/ou des menus	
Existence d'une fiche ou cahier de vie de l'enfant mis à disposition des parents	Participation aux fêtes/ journées portes ouvertes/ anniversaires enfants	
Réunions d'informations /échanges à thème et/ou sur la vie de la structure	Présentation/ Diffusion du projet éducatif	
Participation à l'organisation de manifestations festives	Mise à disposition de brochures d'information	
Participation à l'élaboration du journal de la structure	Participation aux activités ou sorties	
Boite à idées mises à disposition des parents	Action spécifique d'accompagnement à la parentalité (détailler en dessous)	
Existence d'un Conseil d'Etablissement	Autres	

3.2 L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

3.2.1 Le premier accueil, la familiarisation

Accueillir l'enfant et sa famille commence dès l'inscription.

La directrice se rend disponible pour chacune des familles souhaitant inscrire leur enfant afin de cibler au mieux leur projet et de leur faire des propositions adaptées.

La période de familiarisation permet quant à elle de faire en sorte que la séparation, qui reste un moment sensible pour l'enfant et pour ses parents, se passe en douceur et soit la moins traumatisante possible. Elle est progressive et adaptable.

Au cours de la première semaine, parents et enfants apprivoisent ensemble et pas à pas leur nouvel environnement d'accueil. Il s'agit d'une période de transition qui pose des bases de sécurité suffisantes et qui favorise par la suite l'intégration progressive de l'enfant et de sa famille au sein de la structure.

Les informations échangées avec les parents sont inscrites dans un guide de familiarisation individualisé qui permet à l'équipe d'apprendre à connaître l'enfant, de prendre en compte la dynamique familiale pour favoriser un accueil s'inscrivant au mieux dans le respect des rythmes et des habitudes.

En pratique, cette période s'étale sur la première semaine d'accueil de l'enfant :

- Les deux premières rencontres s'effectuent avec l'enfant, en présence d'au moins un des parents et durent une heure environ.
- Le temps d'accueil suivant est l'occasion de vivre une première séparation : il dure généralement deux heures.
- Puis une demi-journée d'accueil est prévue avec le déjeuner ou le goûter comme quatrième rencontre.
- Enfin, le dernier jour de cette période de familiarisation est l'occasion pour l'enfant de vivre sa véritable première journée à la crèche.

Durant toute la période de familiarisation, une attention particulière est portée pour qu'au moins un membre de l'équipe de la section, qui aura accueilli l'enfant et sa famille durant le temps précédent, soit systématiquement présent le temps suivant, dans un souci de continuité sécurisante.

Dans la même dynamique et tout au long de l'accueil, les professionnel·le·s veillent à adopter une posture rassurante et à l'écoute de l'enfant et de sa famille.

3.2.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

3.2.2.1 Accueil au quotidien

Le ou la professionnel·le qui accueille l'enfant à son arrivée se rend disponible et s'informe de son vécu, son sommeil, son appétit, sa santé et note les renseignements importants dans le cahier de transmissions. Ce cahier est un support qui permet le suivi de l'enfant et trace le déroulement de la journée. Il assure une continuité rassurante entre la maison et la crèche.

Par ailleurs, l'accueil en collectivité demande la mise en place de repères primordiaux pour le bien-être de l'enfant. Ces repères le sécurisent en lui permettant de pouvoir anticiper le déroulement des évènements qu'il vit et de pouvoir ainsi mieux se situer dans le temps et l'espace.

Pour ce faire, l'équipe respecte une « cadence-type » journalière, toutefois ajustée sur chaque section à l'âge et au stade de développement des enfants accueillis.

De manière générale, la rythmicité est la suivante :

7h30 : Ouverture du multi-accueil.

Les bébés sont accueillis au sein de leur section.

Les grands-bébés sont accueillis sur la section des bébés et rejoignent leur secteur de vie à partir de 8h30. Les moyens et les grands sont également accueillis au sein de leurs sections respectives.

• A 9h15 : Un temps de regroupement ritualisé autour de chansons ou comptines permet de saluer

l'arrivée de tous les enfants, de verbaliser l'absence éventuelle de certains et de marquer le démarrage commun de la journée d'accueil.

A la fin de ce temps, un petit temps d'hydratation est prévu sur chaque section.

- A partir de 9h30 : Des propositions variées d'activités sont organisées sur chaque section :
 - Soit en jeu libre
 - Soit autour d'activités semi-dirigées en petits groupes répartis dans les différents espaces de chaque section.

Chez les bébés et grands-bébés, c'est parfois déjà l'heure des siestes matinales pour les premiers arrivés. Pour les autres et selon le rythme de sommeil de chacun, les propositions d'éveil sont surtout axées autour de la motricité libre et de la sensorialité (mise à disposition de jeux sensoriels, musique, lecture d'histoires...)

- A partir de 10h : Si le temps le permet, un temps de jeux en extérieur est systématiquement est proposé sur toutes les sections.
 - Vers 10h45-11h : Un nouveau temps de regroupement est organisé (chansons, histoires, comptines) tandis que chaque enfant se prépare à tour de rôle pour le repas : changes, rituel du lavage de main...
 - A partir de 11h : Repas.

Ils sont échelonnés en fonction du rythme de chacun pour les plus petits et partagés en petits groupes pour les plus grands.

• Vers 12h30 : Un temps de sieste en commun est systématiquement proposé pour les plus grands.

Pour les enfants qui ne font pas la sieste, un temps calme est proposé et les propositions de jeux sont adaptées pour respecter le repos de tous.

- A partir de 13h30 : Réveils échelonnés, changes et jeux ou motricité libres.
- A partir de 15h30 : Préparation pour les goûters.
- Vers 16h : Goûters.
- A partir de 16h30 : Un nouveau temps de jeux extérieur peut-être proposé chez les plus grands.

Les propositions faites aux enfants à partir de cette heure visent à faciliter le vécu des départs échelonnés : lectures pour le groupe par exemple, propositions calmes dans les espaces éloignés des zones d'accueil afin de permettre aux enfants d'attendre sereinement l'arrivée de leurs parents respectifs, tout en assistant à l'arrivée des premiers parents et aux départs des autres enfants du groupe.

- Vers 17h30 : Regroupements éventuels en fonction des heures de départs des enfants.
- 18h00: Derniers temps calmes proposés de manière plus individualisée avec chansons, histoires, marionnettes...
- 18h20 : Derniers accueils.
- 18h30 : Fermeture de l'établissement.

Grâce à leur récurrence et leur prévisibilité, les différents temps forts de la journée sont ainsi facilement repérables pour les enfants qui n'en seront que plus rassurés. Les rituels rythment le temps, de petites habitudes s'installent et permettent à tous de s'inscrire plus sereinement dans une dynamique collective : les enfants sécurisés évoluent alors dans un cadre propice à la découverte et au plaisir.

3.2.2.2 Pédagogie et aménagement de l'espace

Pour qu'au sein de cette vie collective, chaque bébé, chaque enfant, perçoive qu'il a SA place, se sente reconnu et pris en compte dans son unicité, les propositions faites sont ajustées à ses réactions et ce sur tous les temps de vie qu'il passe dans la structure. La prise en compte de l'individualité passe par :

- Un attachement privilégié et sécurisant à une ou deux professionnel·le·s référent·e·s sur le groupe. Cela nous parait indispensable au bon développement de l'enfant et à la découverte des autres et permet un accompagnement adapté à chacun.
- Des repères, des objets personnalisés, des photos etc... qui participent à l'accueil de l'enfant dans sa singularité.
- Le respect du rythme de chaque enfant, son histoire, sa famille, son développement et ses goûts.
- Des espaces de temps et la possibilité d'un retour à soi pour s'isoler, ne pas être obligé de partager un jouet, pouvoir refuser de participer à une activité de groupe, partager des moments privilégiés avec un e professionnel·le.

L'enfant et sa famille sont accueillis avec le souci de respecter au mieux leurs habitudes et leurs valeurs en tenant compte des contraintes liées au collectif.

Par ailleurs, l'aménagement de l'espace est pensé et ajusté au regard des stades de développement psychomoteur des enfants accueillis sur chaque groupe :

• Chez les plus petits : l'équipe veille à l'importance des volumes, à la stabilité des points d'appui, à l'installation du matériel (tapis, blocs de mousse etc...) pour encourager la motricité libre.

L'enfant peut ainsi se mouvoir, se hisser, se déplacer à son rythme, dès qu'il se sent prêt.

L'installation de miroirs dans chaque section favorise aussi la découverte de soi et l'intégration progressive du schéma corporel.

• Chez les grands bébés et les moyens : l'activité motrice reste très importante.

Sans cesse en activité, l'enfant explore et exploite les capacités motrices nouvellement acquises. L'espace continue donc de permettre à l'enfant de se mouvoir aisément.

A ce stade où l'enfant a du mal à partager, la proposition d'espaces de jeux, délimités matériellement, aide progressivement l'enfant à comprendre les limites et permet à chacun de jouer individuellement.

Les enfants sont accompagnés dans leur journée, de manière individuelle, en fonction de leurs besoins et profitent néanmoins de temps collectifs autour des histoires, des comptines, des chansons et des marionnettes Les temps de jeux libres sont nombreux, les jeux sont proposés en plusieurs exemplaires et permettent de manipuler, de faire des expériences, des répétitions de gestes etc...

Les changements de disposition sont pensés pour favoriser la richesse et la variété des propositions, tout en gardant à l'esprit l'importance de la stabilité des repères.

• Chez les plus grands : l'enfant acquiert des capacités motrices et de concentration plus évoluées.

Il s'exerce tout au long de la journée. Pour cette classe d'âge, il est intéressant de diviser l'espace en petits coins de jeux, où les enfants vont pouvoir jouer à imiter (poupées, dinette), jouer sur table (puzzle, dessins etc...), rester autour d'une table avec l'adulte et d'autres enfants (mobilier très présent).

C'est aussi le début des jeux « côte à côte », parfois même ensemble. Les temps collectifs autour des histoires, des comptines, des chansons et des marionnettes sont de plus en plus appréciés.

Enfin, c'est un groupe d'âge où les enfants ont envie d'être de plus en plus autonomes et cela tout au long de la journée. Le mobilier permet d'avoir des jeux à portée de mains pour pouvoir choisir librement les activités et aussi apprendre à ranger.

Les enfants apprennent à faire seuls, encouragés par les professionnel·le·s qui se tiennent à leur disposition, mais qui ne font pas à leur place, tant que cela est possible.

3.3 LA VIE QUOTIDIENNE

3.3.1 L'éveil et le jeu

Le jeu ne peut être dissocié de la notion de plaisir. Il commence très tôt chez l'enfant et est une activité fondamentale à la construction de son être.

Le jeu libre dans toute ses formes vise à favoriser l'autonomie chez l'enfant car pour un jeune enfant être autonome, c'est avant tout pouvoir être acteur de son propre développement, dans les différents moments de la journée.

En parallèle des activités créatives sont proposées pour participer au développement de la motricité fine (dessin, collage, modelage,) et de l'expérimentation (puzzle, encastrement). L'objectif premier de ces activités plus orientées et construites est de permettre à l'enfant de faire des expériences variées tout en ayant du plaisir. Il est important de ne pas attendre de résultat ni de faire à la place de l'enfant. Les activités sont proposées mais jamais imposées et l'enfant a le choix de participer ou pas.

Enfin, dans chaque secteur et en fonction des groupes d'âge, les temps de comptines, de lectures et chansons font partie intégrante des temps de jeux. Ils représentent des repères « temps » dans la journée de l'enfant et favorisent les échanges et le langage.

3.3.2 L'alimentation

Au-delà de répondre au simple besoin physiologique de se nourrir, le temps des repas est l'occasion pour l'enfant de découvrir, de manière progressive et adaptée à son âge, une richesse de textures et de saveurs différentes. C'est un moment important d'éveil, qui passe par la sensorialité et les interactions, un temps fort de la journée où les enfants peuvent aussi éprouver de la fatigue, de l'impatience, des réactions diverses que les adultes veillent à canaliser. Il appartient à l'équipe de favoriser la mise en place d'une ambiance calme et sécurisante, propice à la découverte et au plaisir.

3.3.2.1 L'évolution des repas

La cuisine est préparée sur place, elle est assurée par du personnel qualifié, apte à appliquer la méthode HACCP¹ propre à la restauration collective. L'équilibre alimentaire sera optimisé, en privilégiant des denrées de qualité, issues de circuits courts ou Bio.

Les menus sont proposés par la cuisinière et visés par le personnel de santé. Ils sont affichés à l'entrée de l'établissement.

Pour les bébés, l'alimentation se fait à la demande. Les repas sont adaptés (mixés, moulinés, écrasés...) et servis en fonction de l'appétit et l'état de veille de l'enfant. Pour ceux qui dorment au moment des repas, leur assiette est réservée au chaud dans une enceinte prévue à cet effet.

L'enfant prend son repas dans les bras des professionnel·le·s tant qu'il est au biberon.

Lorsque commence la diversification alimentaire, l'enfant est installé confortablement dans un transat. Progressivement et suivant l'évolution de son tonus et de sa capacité à se tenir assis, l'enfant est installé sur un siège de repas adapté (chaise haute, siège à tablette, petite chaise etc...).

En général, les parents commencent la diversification alimentaire à la maison. Les professionnel·le·s attendent l'accord des parents pour diversifier l'alimentation et les grandes étapes s'établissent en concertation avec eux.

L'équipe est attentive à l'évolution de l'enfant et à l'intérêt qu'il manifeste à vouloir manger seul pour proposer progressivement, en concertation avec les parents, l'utilisation éventuelle d'un gobelet adapté, lui permettre de découvrir par lui-même l'usage de la cuillère etc...

Pas à pas et toujours dans le respect des rythmes individuels, les enfants sont accompagnés vers un temps de repas pris en commun.

3.3.2.2 Choix et postures pédagogiques autour des repas

Afin de favoriser la disponibilité des adultes lors des temps d'accueil du matin et d'accompagner au mieux le groupe d'enfants dans le démarrage de la journée, le petit déjeuner est pris à la maison avant d'arriver à la crèche.

Le déjeuner se déroule vers 11h et n'excède pas 45 minutes. Le goûter est pris vers 16h et dure environ 30 minutes.

Le repas est toujours précédé d'un temps de retour au calme (petites histoires, chansons, comptines, jeux de doigts...). Il s'agit ici de limiter l'attente pour que le temps du repas reste un moment agréable pour tous.

De manière générale, les enfants sont repartis en sous-groupes car accompagner un petit nombre d'enfants à table est plus propice au calme, permet un suivi individualisé et favorise la convivialité.

L'HACCP est un système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments.

¹ HACCP = Hazard Analysis Critical Control Point

La préparation des chariots de repas est anticipée. Ces derniers contiennent l'ensemble des éléments nécessaires au déroulement complet du repas. Chaque professionnel·le reste assise à table afin de montrer l'exemple et de favoriser la continuité dans ce temps d'échange et de partage.

En cas d'arrivée et de départs d'enfants pendant les temps de repas, un travail est engagé avec les parents pour les inviter à amener ou venir chercher leur enfant en dehors de ces temps afin de ne pas déstabiliser le groupe et favoriser l'accompagnement de l'enfant lui-même.

Au cours du repas, les professionnel·le·s séparent les aliments pour permettre à l'enfant d'identifier chaque goût et chaque texture et verbalisent leurs actions et décrivent le contenu du plat ou de l'assiette aux enfants. Le service de petites quantités est privilégié afin d'éviter le gâchis alimentaire.

Les professionnel·le·s invitent les enfants à goûter à tout et réitère leurs propositions à tous les repas, mais ne les forcent en aucun cas, ni à goûter, ni à manger. Lorsque l'enfant a goûté ou montré un intérêt, l'adulte valorise l'expérience et lui demande s'il en veut encore. Dans tous les cas, le choix de l'enfant est respecté.

L'équipe veille à favoriser aussi l'autonomie. L'adulte intervient le moins possible car l'enfant doit être l'acteur principal de son repas (attraper son biberon tout seul, manger seul avec sa cuillère, se débarbouiller le visage etc...). Mais s'il a envie ou besoin d'aide, l'adulte est bien sûr là pour l'aider.

Les professionnel·le·s invitent notamment les enfants à manger à l'aide de leurs couverts. Certains aiment toucher la texture des aliments, cela fait partie de la découverte.

Et même si l'enfant peut faire de nombreuses expériences pendant le repas, ce moment doit rester convivial et agréable pour tous. Certaines limites et règles sont donc expliquées pour le respect de tous et pour éviter les débordements : rester assis, parler doucement, respecter l'espace du voisin, expliquer que manger avec les doigts est différent de jouer avec l'eau ou la nourriture etc... Chaque enfant est invité à respecter ces consignes.

3.3.2.3 Préparations lactées et allaitement maternel

Compte tenu des multiples variétés de laits utilisés, le lait infantile 1^{er} âge est apporté par les parents. L'eau de préparation des biberons (en bouteille) est fournie.

Pour les enfants de moins d'un an, le service propose un lait infantile 2ème âge.

Dans le cas où un enfant aurait un lait de régime particulier ou à visée « thérapeutique » (par exemple, lait sans protéines de vache), celui-ci devra être fourni par la famille, accompagné de la prescription médicale justifiant son emploi.

Dans tous les autres cas, les parents restent libres d'apporter le lait de leur choix, y compris le lait maternel. Les parents s'assureront alors du strict respect de la chaîne du froid durant le transport. Si du lait maternel est apporté, il sera mis au réfrigérateur et réchauffé au moment nécessaire.

Le choix de poursuivre l'allaitement maternel à la crèche est respecté et favorisé par des conseils individualisés, adaptés à la situation de chaque famille pour accompagner au mieux les parents dans leur souhait.

3.3.3 Le sommeil

Dormir est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant. C'est pendant le sommeil que le corps récupère, grandit et que les acquisitions se mettent en place de manière progressive.

Parce que les journées de crèche sont très stimulantes, le temps de repos est nécessaire afin que l'enfant puisse à nouveau être disponible pour découvrir, explorer, s'éveiller au monde qui l'entoure.

Chaque enfant grandit à son propre rythme et ses besoins évoluent. L'équipe est donc là aussi attentive aux rythmes individuels. La prise en compte des éléments transmis par les parents permet aussi d'ajuster l'accompagnement (mauvaise nuit, réveil précoce etc....).

Les temps de repos sont proposés dès que les plus petits en manifestent le besoin. Un espace calme est réservé à ce moment, dans une douce pénombre. Des oculus de surveillance et des babyphones sont prévus pour que les adultes puissent intervenir à tout moment.

Les enfants sont installés sur le dos, dans des lits à barreaux et accompagnés de façon personnalisée, à l'aide notamment d'objets familiers permettant de retrouver le cocon de la maison (turbulette, doudou, sucettes...). Pour des raisons de sécurité, les tours de lits, coussins ou couvertures personnelles ne sont pas autorisés.

Ponctuellement et en cas de besoin particulier (maladie, difficultés transitoires de sommeil etc...), un espace de repos au sein même de la section peut être aménagé pour sécuriser l'enfant et permettre une surveillance constante.

Pour les plus grands, un rythme commun se met progressivement en place avec une sieste systématiquement proposée après le repas du midi.

Un rituel organisé autour de comptines douces ou de lectures permet aux enfants d'anticiper le temps du coucher et favorise le retour au calme pour un meilleur endormissement.

Les enfants sont invités à se mettre à l'aise dans un pyjama ou un bas confortable ramené de la maison et sont installés dans des lits couchettes nominatifs, toujours au même endroit. Les professionnel·le·s sont présent·e·s, accompagnent les enfants pour qu'ils se sentent sécurisés et veillent au bon déroulement du temps de sieste. Aucune durée minimale de sommeil n'est imposée. Néanmoins, chaque enfant est invité à respecter le sommeil des autres et bénéficie au moins d'un temps de repos au calme.

De la même manière, le réveil spontané de l'enfant est respecté et les levers sont donc échelonnés. Au fur et à mesure, les enfants réveillés réintègrent la salle de vie pour des jeux calmes.

3.3.4 L'hygiène et les soins corporels

3.3.4.1 Les temps de soin au quotidien

Les temps de soins des instants privilégiés de la relation duelle entre le ou la professionnel·le et l'enfant. Les gestes sont adaptés, l'attention et la verbalisation garantissent la qualité du soin.

Durant le temps d'accueil, les soins sont dispensés en fonction des besoins individuels de chaque enfant pour assurer son bien-être et son maintien en santé.

Ils tiennent compte:

- Du développement de l'enfant pour favoriser son autonomie : l'adulte encourage l'enfant à être acteur du soin au fur et à mesure que ses compétences le lui permettent (donner la main pour passer le body, soulever les fesses pour glisser la couche, se laver les mains seul au lavabo etc...)
- De sa posture et de son vécu pendant le soin, ses appréhensions éventuelles. Ainsi, le confort est recherché et l'intimité respectée pour permettre à l'enfant de profiter agréablement de ce moment privilégié.

La Maison de la Petite Enfance fournit les couches, sauf volonté des parents de fournir celles de leur choix. Les changes sont réguliers et ajustés aux besoins individuels. Le siège est nettoyé à l'aide d'un savon doux hypoallergénique et à l'eau ou au liniment oléo-calcaire pour les plus petits.

Les parents sont invités à ramener au besoin des carrés de coton pour les changes et une crème individuelle en cas d'irritations, adaptée à la peau de leur enfant et déjà testée à la maison.

L'entretien du linge propre à l'enfant (turbulettes, doudous, habits de rechange etc...) est du ressort de chaque famille.

3.3.4.2 L'acquisition de la propreté

Plus grand, l'enfant est accompagné en douceur dans l'acquisition de la propreté.

Cette étape doit être amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique de chaque enfant (s'y intéresser et se sentir prêt). Elle est partagée avec les parents, débute à la maison et se poursuit à la crèche.

Chaque enfant étant différent et ne réagissant pas forcément de la même façon, il est là aussi important de respecter le rythme individuel afin que cette nouvelle étape ne soit pas perçue comme une contrainte.

Le rôle des adultes est d'accompagner l'enfant par la proposition et d'apporter du soutien par l'encouragement : proposer à l'enfant d'enlever seul sa couche debout, d'aller sur les toilettes ou sur le pot etc...

L'enfant n'est jamais forcé, il a le droit de « revenir en arrière », de remettre sa couche s'il se sent plus à l'aise pour ensuite l'enlever à nouveau quand il le souhaite.

Durant tout le temps de cet apprentissage, les parents sont encouragés à apporter des vêtements de rechange adaptés et en nombre suffisant pour favoriser le plaisir de l'enfant à faire tout seul et à essayer à nouveau.

CONCLUSION

Le projet d'établissement est un socle fondamental qui inscrit nos missions d'accueil et d'accompagnement des enfants et des familles dans un cadre de valeurs sociales et pédagogiques portées par la Maison de la Petite Enfance.

Il constitue une base de réflexion commune pour tous les acteurs participant à la vie de la structure ainsi qu'un support d'informations et d'échanges pour les familles. Il se décline et se complète au travers du règlement de fonctionnement et du projet pédagogique.

Le projet d'établissement est également un outil pour la cohérence professionnelle, tant dans l'accueil des enfants que dans les échanges avec les familles. Il permet ainsi l'analyse et l'évaluation régulière des pratiques en fixant un cadre de référence des postures professionnelles.

Le projet d'établissement va donc vivre au quotidien et continuera à s'adapter aux évolutions du contexte environnemental et à la poursuite de la réflexion pédagogique, dans un souci constant d'amélioration de la qualité d'accueil.